

Maisonneuve, Octobre 1909.

Municipalité de Rosemont,
Tétreaultville,
Longue-Pointe,
Beaurivage,
Pointe-aux-Trembles.

A Son Honneur le Maire

et MM. les Conseillers de ces différentes municipalités.

Messieurs,-

Un grand nombre de contribuables influents de votre municipalité ont manifesté à plusieurs reprises à M. le Maire et à Messieurs les Conseillers de cette Ville, leur intention de s'unir sous une même corporation afin de travailler ensemble dans des proportions avantageuses pour chacune de ces municipalités, à leur progrès et à leur développement.

En effet en se liguant ensemble, ces différentes municipalités pourraient adopter un plan d'ensemble, d'amélioration et de protection, tels que: tracé de rues et de boulevards en ligne droite et de largeur convenable, construction d'égouts publics, de conduites d'eau, de lignes de chars urbains, le système d'éclairage, la protection contre le feu; enfin tous les services publics.

De cette façon les municipalités de la banlieue à l'est de Montréal pourraient par elles-mêmes se pourvoir de tous ces services sans être obligées d'attendre le secours de la Cité de Montréal qui ne pourrait leur venir en aide que dans un avenir très éloigné: en d'autres termes, l'annexion à la Cité de Montréal pourrait être différée pour une assez longue période au grand avantage des municipalités intéressées.

Il y aurait donc lieu sous les circonstances, de connaître les vues de votre Conseil à ce sujet. En conséquence, je suis chargé d'inviter M. le Maire et MM. les Conseillers de ces différentes municipalités à vouloir bien se réunir pour savoir si l'union projetée de ces municipalités serait désirable. Cette assemblée aura lieu à l'Hôtel-de-Ville de Maisonneuve le 13 courant à 8 hrs.p.m. Une fois l'idée adoptée, on pourrait discuter ensuite les bases de cette union.

Je vous prie donc, Monsieur le Maire et Messieurs les Conseillers, de vouloir bien accepter cette

- 2 -

invitation et d'être présents à l'endroit et à l'heure indiqués ci-dessus.

Vous remerciant d'avance pour votre concours, veuillez croire que le but proposé sera dans l'intérêt commun de vos contribuables.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

M. G. G. G.

Prima de feche

Municipalité de Ville de L'Assommoir
de Montréal

J. sou. sou. George Bouché
ayant été nommé au conseil de Pall pour
l'approbation de la proposition de règlement
no 11 fait par le conseil de Pall pour
fidèlement les devoirs de son charge et cela
au meilleur de mon jugement et de ma
capacité

ce moi par moi sou. sou. sou.

Geo. Bouché.

Oserment avant son entrée en fonction
à partir 1919 à L'Assommoir de Montréal
par devant moi le sou. sou. sou. président du
de Pall

Benoit de la.

président du Pall

P21/C,5

Petruault-vieille 2 octobre 1909

3 guillette réparées le maire
soin Notre-dame et Exilda
ouvrage 4 hure 40c \$160

Ludger Larochelle

P21/C,5

Corporation de Titrautiville
Reçu de la Corporation
neuf dollars pour e-alais d'une
semaine

9 00

Henri Desjardis

2 octobre 1909

De la ville de Montréal
 4 Octobre 1909

A Monsieur le maire et
 Messieurs les conseillers je desire
 comme citoyens de mettre le
 conseil de De la ville de Montréal
 en garde contre la conduite de
 deux de ses constables qui pourraient
 leur en faire sauter par leur
 extravagance et leur trop grand
 zèle qu'il mette à faire de
 fausses arrestations je desire protester
 contre la conduite lâche de ces
 deux constables pour la fausse
 arrestation de mon fils qui il
 ont fait quel-que semaine
 passé j'ai de dont il n'ont pas
 en le courage de déposer une
 plainte contre lui à la station
 de maisonneuve je me suis

Monsieur
 Émile
 Messieurs
 de la ville de Montréal

rendu aux informations es pour
 dernier et j'ai un avocat qui
 m'offre à prendre un pour suite
 contre le conseil sans un sous
 de débourse. Considérant que votre
 constable Philie n'est pas
 responsable de ces acte puisqu'il
 la prouve par le passé de moi
 et que vous pensez d'un constable
 qui est proposer pour veiller
 à la paix des citoyens et qui
 s'amuse à tirer du revolver à
 une heure après minuit pour
 surveiller tous les citoyens aux
 alentours Monsieur le Maire
 et Messieur les conseillers tenez
 vous pour avertis par la présente
 lettre que si vous persistez à
 garder Monsieur Philie et
 Guimond j'agirai en

conséquence je prendrai des
 procédures contre le conseil

Je me sousserit votre tout
 et Devoué citoyen de Joliveauville
 de Montréal
 et faisant vous
 m'obligeré

Arthur Dion Père

Lithuanville de Montréal
4 octobre 1909

à Monsieur Champagne
directeur général de la Cie
Suroquay

Monsieur

À une assemblée publique des
concitoyens tenue le 3 courant il a été
proposé par M. J. Daniel secondé
par M. E. Suroquay de laisser les
deux Compagnies électriques faire leur
entrée dans Lithuanville sans donner
de franchise aucune; de laisser chacun
des concitoyens choisir celle qui fera
le mieux son affaire et d'insérer
une copie de cette résolution à chacune
des Compagnies.

Adopté.

Vraie copie de cette résolution.

J. Duroit

Municipalité Sault-au-Recollet

Sault-au-Recollet Oct. 8 1909

M. E. Benoit
Secrétaire
L'Écrouville

Monsieur

En réponse à votre honoie en date du 30 sept.
dernier re lumière électrique fournie par la Saragaf
je dois vous dire que la Municipalité ici ne s'en occu-
pe pas si ce n'est que pour l'éclairage de la salle du
Conseil pour laquelle elle donne entière satisfac-
tion et font qu'on ne peut pas qu'il l'ait fait
installés dans votre demeure et défendons
ils sur montent très satisfaits c'est tout ce que
je puis vous dire sur le compte de cette Com-
pagnie

Veillez m'en croire

Mon cher Monsieur

Votre dévoué

J. M. Cadieux

Sec. Gen.

C. M. Sault au Recollet.

P21/C,5

The Montreal Light, Heat & Power Company.

Contract Department.

Cable Address "POWERCO"

Montreal OCTOBRE LE 2 1909

A. MONSIEUR LE MAIRE
ET MESSIEURS LES CONSEILLERS
DE LA VILLE DE TETREAULTVILLE.-

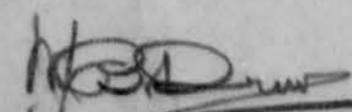
P.Q.

CHERS MESSIEURS:-

Référant à notre conversation d'aujourd'hui alors que nous avons eu le plaisir de vous voir à nos bureaux, au sujet de la fourniture du service d'éclairage électrique pour les rues de la ville de Tétreaultville, nous désirons vous dire que nous soumettrons nos quotations sous quelques jours suivant la réception de vos spécifications écrites.

Il nous sera nécessaire d'avoir de votre part un avis par écrit mentionnant et démontrant exactement le nombre de lampes que vous emploierez, nous donnant aussi un aperçu de l'endroit où ses lampes seront installées et aussi, quels arrangements vous avez l'intention de faire au sujet de la mise en opération de ces lampes le soir et la fermeture le matin.- Sur réception de l'avis en question, nous soumettrons nos prix sous quelques jours.-

Bien à vous.-


AGENT PRINCIPAL.-

P21/C,5

Reçu de la Corporation
de Titraultville pour une
semaine de salaires

9,00

Henri Desjardins

9 octobre 1919

Province de Québec
Municipalité du Village de L'Épave
de Montréal

Avis public est par les présentes
donné que le rôle de perception générale
est complété et déposé à mon bureau.

Je requiers toutes les personnes sujettes
au paiement des taxes y contenues, s'en
payer le montant à mon bureau, dans les
prochains jours de cette date, sans autre avis.

Donné à L'Épave de Montréal
ce même jour l'octobre mil neuf cent neuf.

L. Dussault
sec. tris.

Je soussigné, curé de ce curé,
certifie d'office que cet avis a été affiché
à la date plus haut mentionnée et que
le curé en a été fait le dimanche sui-
vant, à la porte de l'église à l'issue
de la grand messe le 18 octobre 1909

L. Dussault
sec. tris.

P21/C,5

[Faint, mostly illegible handwriting]

John Lonergan
St. [illegible]

[Faint handwriting]

[Faint handwriting]

Maisonneuve, 15 Octobre 1909.

Municipalité de Rosemont,
Tétraulville,
Besurivage,
Pointe-aux-Trembles,
Et M. le Curé du Terminal.

Messieurs,-

Comme vous avez dû le voir par les journaux, l'assemblée que le Conseil de Ville de Maisonneuve avait convoquée pour prendre en considération l'union des municipalités à l'est de Montréal, a été un succès. Vous avez dû voir aussi que, séance tenante, les représentants de différentes municipalités ont approuvé le projet et qu'il a été résolu à cette même assemblée que des comités spéciaux concernant ce projet, seraient formés dans chacune des municipalités intéressées afin d'étudier ce projet et de le mûrir.

Pour donner suite à cette assemblée je vous prie de vouloir bien nommer un comité de votre Conseil ou de votre arrondissement, qui pourrait étudier la question et la traiter avec le Comité spécial que le Conseil de cette Ville a formé. Le Comité de Maisonneuve serait heureux de rencontrer votre Comité au lieu et à l'heure que ce dernier lui indiquera. -En conséquence vous voudrez bien s.v.p. me laisser connaître l'endroit et la date à laquelle votre Comité se réunira afin que le Comité de Maisonneuve puisse le rencontrer. Espérant une réponse

P21/C,5

- 2 -

sous peu,

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

M. J. L.

Préavis de l'Assemblée
 Cité de Montréal

à MM les Conseillers

L. Benoit A. Hébert J. Chartrand
 W. Chartrand H. Vincent J. Liguire
 M. Minier,

Vous êtes convoqués
 à une assemblée spéciale du Conseil
 Municipal de la Cité de Montréal, le
 20 octobre courant à huit heures du
 soir au lieu ordinaire des réunions.

Ordre du jour:

- 1^{er} Passer un règlement d'urgence
- 2^e Adopter les règlements N^{os} 4 et 8
- 3^e Approuver le règlement N^o 3.

Par la voie

Benoit

sec. tris.

16 OCT 1918

P21/C,5

Reçu de la Corporation
de L'Assurance
pour salaire de son ainé

9.00

Henri Desjardins

16 février 1909

P21/C,5

Reçu de la Corporation
de Félicitation

pour 20 heures d'ouvrage aux
mobilier changeant de lieu sur
l'axe St Antoine

semaine commençant le 7 octobre ¹⁹⁰⁹

20 heures à 30[¢] 6.00

Reçu par
19 octobre

est Deitinger

Les Corporations de L'île d'Orléans
dûit à M^r Maxim Proust

pour ouvrage fait à la somme

17	décembre	9	huit
18	"	9	-
20	"	9	
21	"	9	
		<u>35</u>	huit à 15 ⁰⁰ 5.25 ⁰⁰

15 ⁰⁰
15 ⁰⁰
75
15 ⁰⁰
<u>233</u>

22 dec 1909

Recu par
M^r Proust

Benoit
Laurin

P21/C,5

Reçu de la Corporation du
Village de Ste-Anne pour
rente cinq heures d'ouvrage.

(chargé de l'été à ans 10 rue
St-Anne, samedi du 18

3^h à 3^h 10.50.

Agst Belanger

23 octobre 1909

P21/C,5

Paiement de la Coproduction
de L'Amateur
pour l'année 1909
9.00

Henri Desjardins

23 oct-04/1909

P21/C,5

Pièce de la Corporation
de Serviteurs

pour salaire de semaine

9.00

Henri Desjardins

6920 février 1905

Avis Public

Préavis de Québec. Comté d'Hochelaga.

Municipalité du Village de L'Île-aux-Érables de
Montréal

avis public est par le présent donné
par le sous-signé E. Benoit, secrétaire Trésorier, que
le Conseil de la Corporation du Village de L'Île-aux-Érables de
Montréal à sa réunion tenue le vingtième jour du mois
d'octobre mil neuf cent neuf, a passé le règlement no 11
pour cause, annulé et abrogé le règlement no 4 et le
règlement no 8. Sans annuler le règlement no 3
pour imposer une somme de 10.000.00

Je sous-signé E. Benoit secrétaire Trésorier
du Conseil Municipal du Village de L'Île-aux-Érables de Montréal
certifie sous mon sceau et appui au 10 copies de règle-
ment no 11 public est une copie conforme du règlement
passé et adopté le 20 octobre 1909 par le Conseil Commu-
nicipal du Village de L'Île-aux-Érables de Montréal.

Les études préparatoires de tout ordre néces-
saires de la Municipalité du Village de L'Île-aux-Érables de Montréal
sont courues dans une assemblée publique, conformément
à l'article 671 du Code Municipal de la Province de Québec
dans le troisième jour du mois de novembre mil
neuf cent neuf au bureau du Conseil, dans la
Salle publique, où se tiennent les séances du dit
conseil, à dix heures du matin, pour l'approba-
tion ou la désapprobation du dit règlement no 11.
Donné en la dite Municipalité le 21^e jour d'octobre 1909. Benoit et Trésorier
Je sous-signé certifie sous mon sceau et appui que des copies
anglaises et françaises de ces avis et du règlement ont été affichées
dans les lieux ordinaires et que j'en ai fait la lecture à haute
voix à l'issue de la séance tenue le 24 octobre 1909

25 octobre 1909

E. Benoit
secrétaire Trésorier

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DU VILLAGE DE
TETREAVTLVILLE DE MONT-
REAL.

Je, soussigné, Ephrem Benoit, secrétaire-trésorier de la Municipalité du village de Tétreaultville de Montréal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes, en en affichant une copie dans chaque langue à chacun des endroits suivants:-savoir, sur la façade de l'église catholique de la paroisse de Tetreaultville, et à *sur la façade du local où se tient le conseil actuellement*

le seizième jour d'octobre mil neuf cent neuf; et que le dimanche à l'issue du service divin du matin, j'ai lu à haute et intelligible voix, le dit règlement, le dix-septième et le vingt-quatrième jours d'octobre 1909, étant les deux premiers dimanches suivant immédiatement le jour où cet avis a été affiché comme susdit.

En foi de quoi je donne ce certificat ce vingt-six Octobre, mil neuf cent neuf.

E. Benoit

Secrétaire-Trésorier.

*Page 8
Moulin 86*

A V I S P U B L I C

PROVINCE DE QUEBEC
 MUNICIPALITE DU VILLAGE DE
 TETREAVTLVILLE DE MONT-
 REAL.

Aux habitants de la Municipalité du village
 de Tétreaultville de Montréal:-

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par
 Epreu Benoit, Secrétaire Trésorier, que le Conseil de cette
 Municipalité, à une Session tenue le 13 Octobre courant,
 a passé un règlement à l'effet :-

1c.-D'accorder à la Compagnie dite "THE SARAGUAY ELEC-
 TRICT & WATER CO.", un contrat pour cinq années à compter du
 31 décembre, 1909, aux fins de faire l'installation électri-
 que nécessaire dans la Municipalité pour éclairer cette der-
 nière et les résidents de la Municipalité qui en feront la
 demande; et de fournir le pouvoir moteur à demande;

2c.-D'accorder à la dite Compagnie un privilège exclusif
 aux fins ci-dessus sans garantie cependant quant à l'exis-
 tence et à la validité de ce privilège, et une exemption de
 taxes pendant la durée du présent contrat;

3c.-De fournir des lumières de 16 chandelles au prix
 de \$10.00 par lampes et des lumières de 32 chandelles, au prix
 de \$20. par lampe pour l'éclairage des rues, et pour l'éclai-
 rage privé, le tarif qui suit:

Lampe de 16 chandelles C.P. 3/4 cts par ampère
 heure à 50 volts ou 50 Watts heures plus 25cts par mois pour
 le compteur avec faculté d'achat du compteur.

Escompte de 10% sur compte de chaque mois pour un contrat
 " " 25% " " " " " " pour un contrat
 de 3 ans
 le courant devant être conduit à l'entrée des propriétés.
 Donné ce seizième jour d'octobre, 1909

Epreu Benoit
 secrétaire-trésorier

P21/C,5

Ste. Theresse

OCT 30 1909

Recu de John Lonergan .25¢
pour le billet de Lo Corp. du Village
de Ste-Anneville. placé ici en collection

The Merchants Bank
pay'd

P21/C,5

La Corporation de l'Ét. ~~autonome~~
de Montréal doit à J. J. Leflamme
pour arnage 17^e trimestre 15

pour arnage	263
pour arnage de 1915	<u>156</u>
Balancé	107

30 oct 1919

Alphonse Leflamme

28'

5

reçu

P21/C,5

The Montreal Light, Heat & Power Company.

Electrical Department.

Cable Address "POWERGO"

Montreal.

Nov. 1st, 09.

Mr. E. Benoit, Sec. Treas.,
Tetreaultville,
P. Que.

Dear Sir:-

We desire to locate 28 poles on the East side of St. Pierre St., between Notre Dame & Oliva St.-- One pole on the S. side of Oliva St. Between St. Pierre & St. Antoine Sts; one pole on the N. side of St. Catherine between St. Pierre & St. Antoine; one pole on the N. side of Dorchester between St. Pierre & St. Antoine; one pole on the N. side of Victoria Ave. between St. Pierre & St. Antoine and one pole on the Northside of Lagachetiere between St. Pierre & St. Antoine.

Will you kindly show us where you wish these poles placed so that we may proceed with the locating and erection of same as soon as possible.

We might state, that, in the event of you not locating these poles within 30 days from date, we will proceed with the erection of same as per the enclosed blue print.

Yours truly,

The Montreal Light, Heat & Power Co.



B.M. Wilson
General Superintendent.

ENC.

P21/C,5

Reçu de la Corporation du
Village de L'Étincelle pour une
semaine de travail 9.00

6 novembre 1909

Henri Desjardins

Province de Québec.

BUREAU DU SECRETAIRE,

No. _____/9

Québec, 8 Mars 9 ~~18~~

Monsieur,

J'ai l'honneur, par ordre de l' Honorable
Secrétaire de la Province, d'accuser réception d'une copie
certifiée du rôle d'évaluation de votre Municipalité.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

Jos. Dumont

Le Secrétaire-Trésorier

Municipalité du village de Ste-Anne-Ville

Comté de Montréal

Secrétaire de la Province.

P21/C,5

Telephone Main 2313.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE:
SPERNET, MONTRÉAL.
CODE: ABC 5^{me} ÉDITION.

Edifice New York Life

(11 PLACE D'ARMES)

D. W. & A. E. Brunet, Enrég.,
Débitures, Bons et Obligations.

Montréal, Canada, 9 Novembre 1909.

M. Pierre Légaré, Maire,
Tétreaultville,
Frères Montréal.

Monsieur le Maire,

Il m'est impossible de me rendre à votre assemblée ce soir car j'ai un mal de tête tel qu'il me serait impossible de faire le travail nécessaire pour convertir les opposants au règlement No. 11. De plus, j'ai appris aujourd'hui que presque tous les citoyens opposés au règlement doivent assister ou prendre part à un "euchre" qui se donne dans le Village ce soir.

Ajoutez donc à demain soir et je me ferai un devoir d'aller vous aider, plaider et probablement gagner votre cause. Venez donc me voir demain entre 11 hrs A.M. et midi, si possible. Je crois pouvoir tout arranger.

Regrettant de ne pouvoir me rendre à votre assemblée,

Je demeure,

Votre tout dévoué,

A. Brunet

P21/C,5

Téte auetville de Montréal 13 Nov 1909

Recu de la Corporation de
L'Éclaircissement de
pour l'année 1909 de son année de
à l'année. 8,00 par chaque 8,00
agent 1 00
9.00

Henri Desjardins

Téte auetville 13 Nov 1909

P21/C,5

Pétrole: rôle 25 juin 1909

rue LaGauchetière réparé coin chaise

à maître travaux

Temps 6 heures 40¢ \$ 2.40

26 juin 2.40

28 " ✓ 3.20

29 Ledger Larochelle 5.10

juillet 8.30

3 juillet 21.40

et mens d'arrage 1.60

~~23.00~~

Paié 21 juin 1909 23.00

Paié le 16 Nov 1909

Commissaire de Québec
Municipalité du Village de L'Église-à-la-Croix
de Montréal

AVIS public est par la présente
donné par le commissaire par le tout énoncé
par cette municipalité en ce qui a trait
à l'avis et à l'avis par inspection et par le tout
énoncé sur la fin de l'avis en ce qui a trait par
le conseil municipal à une session tenue le
15 novembre 1919

Il est en conséquence en conséquence par
avis de ce qu'il a été de le tout énoncé
de ce qu'il a été de ce qu'il a été de ce qu'il a été
de ce qu'il a été de ce qu'il a été de ce qu'il a été
de ce qu'il a été de ce qu'il a été de ce qu'il a été

Commissaire de L'Église-à-la-Croix de Montréal
le 16^e jour du mois de novembre 1919
Le Commissaire
sec. tris.

Je certifie par la présente, par un avis
d'avis par ce qui a été affiché dans un avis
ordinaire, le 13^e jour d'octobre 1919 en français et
en anglais dans le tout en ce qui a trait à l'avis
et intelligible par dans les deux langues et la
fois de l'Église catholique le 17^e jour de
octobre 1919 à l'issue de la grand'messe.

Le Commissaire
sec. tris.

Léveault - Ville de Montreal 18 Novembre 1909

Monsieur le Maire
Messieurs les Conseillers Municipaux

Messieurs

Nous, soussignés, propriétaires de bien fonds dans cette municipalité vous soumettons respectueusement que nous serions en faveur d'un règlement d'emprunt pour payer les dettes de la municipalité jusqu'à date, pourvu que ce règlement ne contiendrait pas d'autres projets ou dépenses; que l'intérêt serait de cinq pour cent et que les débentures soient vendues au pair. Nous croyons qu'un tel règlement rencontre les vues de la majorité des contribuables de cette municipalité.

présenté à une assemblée spéciale le 30 de Decem 1909

- | | |
|-------------------|-----------------------|
| M. Limage | Etienne Gervais |
| E Tremblay | Souis Girard |
| G Gordon | Joseph R. Gagné |
| Rid Bousquet | R. Leroux |
| Joseph Nadeau | Ad. Sachet |
| Fabier Moak | Ad. Sachet |
| Septimien Mon | M. Wilson |
| Mr. Gagnon | L. E. Baulieu |
| F. Proulx | Pierre Léveault |
| Monie Marchand | Paul Lamoureux |
| Alphonse Leflamme | Joseph Dutil |
| Ferdinand Masson | Albert Rivet |
| G. Williams | A. Baydon |
| Louis Lachance | C. Clacy |
| L. Desrochers | Moise Dubé |
| J. Daillancourt | A. Robertson |
| J. Larivière | Rogédon Laviolette |
| E. Thérien | Albert Clark |
| L. A. Hébert | L. Madeline |

P21/C,5

Sétraucerville de Montréal
Recu de la Corporation
de Sétraucerville
pour un coupon de paie
9.00
Henri Desjardins

20 novembre 1909

Service de Montréal

À M M le Conseil
 L. Fournier J. Chartrand J. Chartrand
 J. Laquin G. Hébert. H. Vézina

Vous êtes priés d'assister à une
 assemblée spéciale du Conseil Municipal
 samedi le 27 courant à 8 heures et au
 lieu ordinaire des séances.

ou au jour

- 1^o Prépense d'argent pour payer les dettes
- 2^o Règlement de 10 cent mille électrique
 Saragay
- 3^o Demande de terrain.

Par le Sec. de la Ville

[Signature]

Sec. tr.

27 Nov 1909

P21/C,5

La Corporation de l'Électricité
donne à M. Bélanger
pour 27 ^{heures} de chauffage
à 30^e 8.00

Reçu paiement

A. Bélanger

26 novembre

P21/C,5

L'Association de Montréal

Reçu de la contribution de
L'Association

pour un montant de \$1000
5 ans en argent

4 dollars par semaine
900

10 mi Dépenses

27 novembre 1909

P21/C,5

345-351 ST. PAUL STREET
MONTREAL

E. Benoit *Nov 29-9*

Bought of **HODGSON, SUMNER & CO., LIMITED**
IMPORTERS OF DRY GOODS

CHECKED BY *[Signature]* SALESMAN *[Signature]*

<i>1/2 doz pad</i>	<i>2.00</i>	<i>1.00</i>	<i>✓ 1.00</i>
		<i>5%</i>	<i>5</i>
			<i>95</i>

RECEIVED PAYMENT
NOV 27 1909
HODGSON, SUMNER & CO. LIMITED

[Large Signature]

27
 Rapport de l'États

Commission des Travaux
 de l'Administration
 Municipale

Monsieur le Conseil
 L'États de l'Administration et l'Administration
 de l'États de l'Administration et l'Administration

Vous êtes priés d'assister à une
 assemblée spéciale du conseil Municipal
 le mardi 3 courant au lieu et à l'heure
 ou divers des commissions

ou de la part

- 1° Commission d'opportunité de faire un
 emprunt pour payer les dettes
- 2° Demande de l'Administration
- 3° L'Administration de l'Administration

Par ordre du Maire
 P. Bouché

Le 1^{er} Décembre 1909

ou de la part

P21/C,5

BOULEVARD ST. ANTOINE
BOIRE & FRERE
BOULANGERS,
MARCHANDS DE BOIS, CHARBON, FOIN
GRAINS, ETC.

Tetrapville de Montreal, *Dec 1* 190 *9*
Municipal de Tetrapville

THE MORTON COMPANY, LIMITED, TORONTO & MONTREAL. SOLE MFRS THE AUTOMATIC BOOK

1	<i>1/2 ton Charcoal</i>	<i>3 63</i>
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14	<i>58</i>	

P21/C,5

BOULEVARD ST. ANTOINE
BOIRE & FRERE
BOULANGERS,
MARCHANDS DE BOIS, CHARBON, FOIN
GRAINS, ETC.

Tetremville de Montreal, *Dec 1* 190*9*
M. Municipal de Tetremville

THE MONTON COMPANY, LIMITED, TORONTO & MONTREAL, SOLE MFRS THE AUTOMATIC BOOK

1	<i>1/2 tonne charbon</i>	<i>3 63</i>
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14	<i>58</i>	

P21/C,5

BOULEVARD ST. ANTOINE

BOIRE & FRERE

BOULANGERS,
MARCHANDS DE BOIS, CHARBON, FOIN
GRAINS, ETC.

Tetreville de Montreal, *Dec 1* 190*9*

Municipal de Tetreville

THE MORTON COMPANY, LIMITED, TORONTO & MONTREAL, SOLE MFRS THE AUTOMATIC BOOK

1	<i>1/2 tonne Charbon</i>	<i>3 63</i>
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14	<i>58</i>	

P21/C,5

Bell Tel. Est 2927

22

Bureau et Clos : 1838 rue Ontario Est, coin Cuvillier.

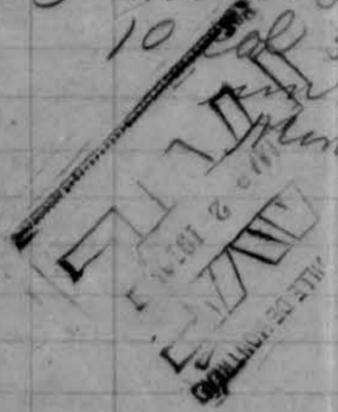
Montreal Dec 3 1909

Municipalité de Pateauville

Achete de J. T. MORIN & CIE.

MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE, BRUT ET PREPARE.

Dec 3	33 mes 2-10	13 puds 726/100	23/	1680
10	3-4 1/2	opt R-152	1/2	532
	un rojet Bonner			160
	Mont compte rend			2362
				6134
				8500



P21/C,5

Reçu de La Corporation
de Sévignéville

pour un semaine de salaire

9.00

Henri Desjardes

4 Décembre 1909

P21/C,5

Reçu de la Corporation de
Séminaire pour avoir agi
comme assistant duc de p. all
le 13 Novembre 1919
La somme de 9.00
Serge Bertholet.

Le 7 Décembre 1919

P21/C,5

OFFICE OF THE SECRETARY-TREASURER.

E. CHAMPAGNE,
MANAGING DIRECTOR.
TEL. MAIN 494.

CHARLES BRANDEIS,
CONSULTING & CHIEF ENGINEER.
TEL. UPTOWN 3205.

THE SARAGUAY ELECTRIC & WATER COMPANY.
160 ST. JAMES STREET,

E. HURTUBISE,
SECRETARY-TREASURER.
TEL. MAIN 494.

MONTREAL, 10, Décembre, 1909(.

Mr. Pierre Benoit,
Secrétaire Trésorier,
Tétraultville,

Monsieur:-

En réponse à la votre du 3 courant au sujet de l'installation de nos lignes pour l'éclairage municipal dans les limites de votre Municipalité; je dois vous dire que nous avons été forcément retardé dans notre construction;

Vu la saison très avancée notre Contracteur Mr. Beaudry a insisté pour planter ses poteaux avant que le sol soit gelé; mais nous avons commencé à poser les fils lundi dernier, et nous espérons pouvoir vous fournir le courant sous peu.

Je vous prie de bien vouloir assuré votre Conseil et nos amis de Tétraultville en général que nous ferons tout en notre possible pour vous donner satisfaction.

Votre très dévoué.



Directeur Gérant.

P.S. Mr Champagne part ce soir pour l'Europe.

P21/C,5

Reçu de la Corporation de
Sécheresses de Montréal
pour 17 heures d'ouvrage
mâtage et curage de canal
à 15 cent de l'heure 2.55

N. Olivier

11 décembre 1919

P21/C,5

Reçu de La Corporation de
Sécheresses et des autres
pour une semaine de salaire

9.00

Henri Desjardins

11 déc 1909

Sireyville de

Montréal

12 décembre 1909

Mmes Membres du Conseil

J'ai l'honneur de faire rapport
 que le moulin est dans un état lamentable, vu que la grande roue à palettes est complètement désarmée et par terre, d'après mes observations, j'ai eu remarquer qu'une roue d'acier grainage fixée sur l'axe principal et servant en mouvement la grande roue, est disparue; les deux supports de guidage sont brisés; plusieurs points d'appui dans le mécanisme supérieur sont brisés; le bras de la grande roue est brisé, un grand nombre de broches sont tendues. J'avais fait l'examen des moulin la veille de l'accident et j'en suis convaincu qu'il était en parfait ordre et en action.

Henri Desfosse

* Le cercle de la roue est brisé ainsi que 12 palettes

A Son Honneur le Maire
et aux conseillers municipaux
de Joliette Ville

Messieurs

Je vous bâtirai une
salle d'attente pour les petits charros
de 12 pieds quarrés, avec premier
plancher rough, et le deuxième en
bouffette en épinette avec papier
d'un pli entre les deux planchers
La charpente en carboilage de
2 paires pour trois, entouée en
plaque d'épinette enbouffette,
avec une chassis de 4 petites
voies.

La couverture en planche enbouffette
avec papier de 3 plis

La couverture plate

La hauteur sera de 9 pieds

Je fournirai le tout suivant

ce devis et ferai l'ouvrage par

P21/C,5

[Faint, illegible handwritten text on the left side of the document]

quatre vingt six piastres \$86.00

M^{re} Letourneau Telle
13 Decembre 1909

John Rogue

N. B. Je puis faire l'usage
qui me chaitraient

P21/C,5

La Corporation de Titraumont
a fait a app Bilanger
pour 38.30 a 30^e 1^{er} hune
pour chauffage de l'eau

11.5-5-

Reçu par nous

app Bilanger
Carnegie

14 dec 1909

Edouard

P21/C,5

La Corporation de La
Municipalité d'art a

E. Guimond pour
une suite de services lors de feu
du 17 Sept. 3.00

Reçu par
E. Guimond

16 Décembre 1909

E. Guimond

P21/C,5

Bell Tel. Est 2927

22

Bureau et Clos : 1838 rue Ontario Est, coin Cuvillier.

Montreal Dec 17 1909

Municipalite de Frenaultville

Achete de J. T. MORIN & CIE.

MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE, BRUT ET PREPARE.

Dec 17	15 mes	3-9 ¹⁵ / ₁₆ off	-581	1/2	257	1328	
	25 vol	3-3 off ¹² / ₁₆	=30	vol	189	540	
	18 mes	2-7 ¹² / ₁₆ off	270	1/2	257	675	
	1310	1/2	6	1/2	257	3275	
	2 rhy				120	300	
	2 barri				11	20	6138

P21/C,5

Bell Tel. Est 2927

22

Bureau et Clos : 1838 rue Ontario Est, coin Cuvillier.

Montreal Dec 17 1909

Municipalite de Tremontville

Achete de J. T. MORIN & CIE.

MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE, BRUT ET PREPARE.

Dec 17	15 mes	3-9 ¹⁵ / ₁₆ off	-581/10	257	1328	
	25 col	3-3 off ¹² / ₁₆	=30 col	189	540	
	18 mes	2-7 ¹² / ₁₆ off	270/10	257	675	
	1310/10	1 left	6 large	257	3275	
		2 rhyo		120	300	
		2 burner		11	20	6138

P21/C,5

La Corporation de Filtration
de Montréal doit pour salaire
l'une semaine \$ 9.00

Henri Desjardins

18 décembre 1909

P21/C,5

Recu de la Corporation de
L'etranciville pour 19 heures
d'ouvrage à 150 le 17 et 18 de
1909 aux travaux de la somme

Teodore Bellanger 2.85
+

21 dec 1909

1000000

Province de Québec

Municipalité de L'Angeville
de Montréal

M. M. les Conseillers:
L. Bourque; J. Chartrand & M. Chartrand &
J. Liguère. A. Hébert; H. Vincent.

Vous êtes priés d'assister à une
assemblée spéciale du Conseil Municipal
le mardi le 27 courant au lieu et à l'heure
ordinaire des sessions.

Ordre du Jour

Rapport du Conseil re: emprunt

Par ordre du Maire

J. Demait
Sec. tris.

Ce 23 dec 1909

P21/C,5

Recu de La Corporation de
Séminaire pour 64
heures d'ouvrage à l'admission à 30
cents

19,20
6,00

13,20

J. B. Hartmann

24 déc 1909

P21/C,5

Reçu de la Corporation de Sécheresse
ville pour 63 heures d'arrivées à la
sance à 25² de l'heure 15.78

B. Thibault

24 déc 1909

P21/C,5

Reçu de La Corporation de l'Électricité
de Montréal par 107.30 j'annoye
à la somme à 107.30 2.30

Maxime Quach

L'ordonnateur à Hubert P. Lafont
et Berthelot

24 déc 1919

P21/C,5

Reçu de la Corporation de
Sécheresses pour catani
de semaine 9.00

Monsi Desfontaines

Sécheresses

24 dec 1909

P21/C,5

Hippolyte Bergeron
architect
Longueville

Montréal, 28 Dec 1909

La Municipalité de Titusville

A R. Dumouchel, N. P., Dr.

13 Rue St-Jacques s s 13 St. James St.

1909

Dec 28	Pour prêt par le Crédit Foncier Franco-canadien (\$5300.) Vaccations				
" "	Trois copies - 2 pour le Crédit à \$2. ⁰⁰ chaque				

					\$13. ⁰⁰

payé par chèque

28 dec 1909

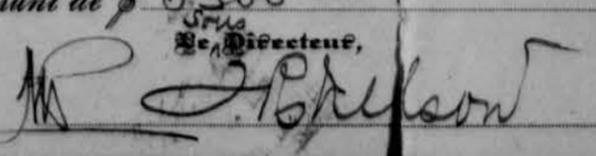
P21/C,5

† CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN †
 DIVISION DE MONTREAL

No. _____

Frais: Estimation.....\$ _____ Examen de titres, 12 - Frais de voyage, _____ Total.....\$ 12	} Recu de la Municipalité du Village de Tekouville	Montréal, le 28 Dec 1909 la somme de <u>vingt</u> Piastres
---	---	---

étant le dépôt exigé par les règlements de la Société pour frais d'estimation et
 d'examen de titres sur sa demande d'un emprunt de \$ 5,300 -

Le Directeur,


CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN

P21/C,5

Mr. John Rogue
"Graveur pour la batiste mise d'attente
\$8800
extra pour le potouge 6 heures 1 50
parage de gri clau pour le 65
potouge et vice \$90164
acompte 50.71
3944
3944
Payé 29 die 1909
un cheque
Un biller of 7 Morris pour 39.44

P21/C,5

no 26

Ami-Luc 45.00

no 27

Banque d'Amis
2.00

no 28

Ami-Joseph
5.00

Arthur Laramée
Avocat

11 et 17 Côte de la Place d'Armes,
CHAMBRE 312.

TELEPHONE BELL: MAIN 3356.

MONTREAL, Nov 2 19 09

LA MUNICIPALITE DU VILLAGE DE TETREAVULTVILLE
DE MONTREAL,

--Et--

ARTHUR LARAMÉE, Avocat,

	Compte déjà rendu-----	\$ 25.00
	Pour assistance aux séances du Conseil, les 10 et 23 février et le premier Mars 1909-----	15.00
1909	, Avril , Préparation du règlement d'emprunt No. 8 et copies, traduction, instructions au secrétaire- Trésorier et au président de l'assemblée d des électeurs-----	20.00
"	Avril, Préparation du règlement No. 10-----	5.00
"	Avril, Etude et opinion re Devoirs du Conseil concer- nant la révision du rôle d'évaluation-----	5.00
"	9 Oct., Conseil re Montreal Light Heat & Power Co., et lettre à cette dernière re-----	2.00
"	13 " Préparation règlement Saraguay Electric Co., démarches et entrevues, traduction du règlement et examen du contrat-----	25.00
"	2 Nov., Conseil re Montreal Light Heat & Power-----	2.00
	Recherches au Bureau d'enregistrement et dé- boursés, le 13 août et le 14 Octobre-----	3.45
	Mémoire de frais re Leroux vs La Corporation de Tétreaultville (par réduction)-----	8.40
	Nota -----	
	Le présent compte ne comprend pas les hon- oraires et déboursés dans les causes pendantes devant les tribunaux	\$110.85

E.R.O.R.

*Payé par cheque
30 dec 1909*

P21/C,5

Reçu de la Commission
de Sécheresse pour
34 heures d'arrage de Macamias
à la pompe le 17. 18. 20. 21 décembre
à 75 cents l'heure

11. 90

Reçu pour
Jonas + Lortie

le 30 dec 1909

P21/C,5

Incorporation de
Situations de Montréal
au 1^{er} à Bilanger
pour les chasses
cinq piastres 5.50

J. Bilanger
+

31 déc 1909 ✓

Lemoin, & Choquet
Johann
& P. P. P.

Extrait des principales dépenses faites par le
Conseil de Tétreaultville, tel qu'il appert dans
le rapport des auditeurs des comptes, au 18
janvier 1909, pour les années 1907 et 1908.

DEPENSES

Coût de l'aqueduc	\$17,761.79
Coût des Rues	911.36
Coût des Trottoirs	2,197.38
Salaires des employés municipaux	482.85
Dépenses diverses	557.85
Cours d'eau	125.00
Annonces Dep.	162.24
Dépenses pour avocat	169.00
Charte d'Incorporation	1,511.46
Bergeron pour plan Hôtel de Ville	35.00
Achats des Rues	6,000.00
Intérêt	750.00

Montant exact des dettes qui restaient à payer
le 18 janvier 1909

Gonin, Lemieux et Murphy	\$100.00
Notaire Leroux	50.00
E. Beaulieu, avocat	48.00
Toussaint, forgeron	70
Dupont	40.00
L. Lachance	173.98
H. Tessier	2,333.23
Donaldson & Sons	255.02
Bergeron, architecte	385.29
Gariépy, plombier	21.80
Emprunt pour Aqueduc	15,000.00
Dan. Lonergan	4,500.00
P. Tétreault	6,000.00
Longue Pointe	5,400.00
	<hr/>
	\$34,308.02

Certifié correct,
B. T. sec. trés.

Ephrem Benoit

La Corporation de l'Éclairage
 avec le P. Bélanger
 pour un contrat de 100 ans

de 27	-	10		
28	10		présumé à 20 ans	
29	10			
30	10			
		40	à 50	20.00

7	travaux de premier 100	200
1	travaux de premier	50

de 31	-	9		
32	9			
33	9		✓	503
34	6 1/2		✓	
		33 1/2	15	27.50

Reçu par
 Alphonse Bélanger

31 Décembre 1909

P21/C,5

Rien de la correspondance
de Téméraire pour
3 1/2 heures d'ouvrage à la semaine
à 30 = 1 heure . 9.75
plus balance du 24 dec 13.20
22.95

J. B. Harsteland

31 dec 1909

26

0.96
0.00
21.68
21.9
21

P21/C,5

La Corporation de L'Éclaircissement
donne à F. Lavallée pour
31. heures et 30 minutes d'ouvrage
à la somme à 152 4.73

Reçu fait par
François Lavallée

31 décembre 1909

Simon à Bilanger
ou Prud'homme
J. Chartrand

P21/C,5

La Corporation de L'Assomada
de Montréal doit à S. Be-
langer pour 35 heures et 30
minutes à la somme \$ 0.33

Paiement
S. Belanger
31 décembre 1909

Simon J. Chartrand
Président
à Belanger

P21/C,5

La Corporation de L'Éclairage
ville de Montréal doit à M.
Durocher pour 37 heures et
30 minutes d'ouvrage à la somme
à 15 ¢ \$ 5.63

Reçu paiement
M. Durocher

31 déc 1909 ✓

Samson J. Charbonneau
J. Lavallée
à Belanger

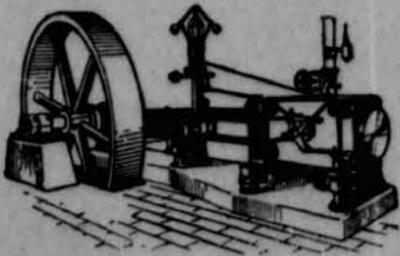
P21/C,5

ESTABLISHED
1834

E. LEONARD & SONS

MANUFACTURERS OF

ENGINES AND BOILERS



BRANCHES:

MONTREAL, QUE.
ST. JOHN, N. B.
WINNIPEG, MAN.
VANCOUVER, B.C.

HEAD OFFICE:

LONDON, CAN., Dec. 31st/09. 190

SOLD TO Corporation of Tetreaultville, Que.

Tetreaultville, Que.

To one Duplex Steam pump 6 x 4 x 7, also
one 13 H.P. Upright boiler with standard fixtures,
72 - 2" tubes, one Penberthy Injector, 20 ft. of 11"
smoke stack, steam & exhaust piping and sheet iron
roof for boiler.

Boiler No-5953

\$360.00

TERMS - Notes at 30 and 90 days.

Reglé par billets

P21/C,5

Folio 20 No. 1/2

\$ 180.00

E. LEONARD & SONS

Int

Total \$

Montreal, P.Q. December 31st 1909.



Thirty days ----- after date we jointly and

severally promise to pay to E. Leonard & Sons, or order at

THE Bank of British North America Montreal.

The sum of One hundred and eighty -----^{XX} 100 Dollars

Value received, with Interest at 7% per cent. per annum until paid

Name La Corporation du Village de Tetreault-Ville de Montréal

P.O.

Sec-Trés, *Pierre Gégare* Maire

P.O.

P.O.

P21/C,5

1/2

La Corporation du Village de Tetreault
de Montreal,

Montreal, Que.

\$180.00

Due- February 3/10.



Per.....

P21/C,5

Folio 20 No. 72

\$ 180.00

3 apl

E. LEONARD & SONS

Int
Total \$

Montreal, P.Q. December 31 1909



Ninety days ----- after date we jointly and

severally promise to pay to Leonard & Sons or order at

THE Bank of British North America Montreal.

the sum of One hundred and eighty ----- Dollars

Value received, with Interest at ----- until paid 7/6

Name _____

La Corporation du Village de Tetreault-Ville de Montreal

La Corporation du Village de Tetreault-Ville de Montreal

P.O.
Sec-Tres,

Pierre Legare
Maire,

RECEIVED
BANK OF BRITISH NORTH AMERICA
COLLECTION DEPARTMENT
1909

P21/C,5

2/2

La Corporation du Village de
Tetreault de Montreal,
Montreal, Que.

\$180.00

Due- April 3/10.

W - Apr 6 -

*Edward Davis
Settled by renewals
@ 2 1/4 mos*

Ch. Sney
COLLECTOR ON ACCOUNT OF
BANK OF BRITISH NORTH AMERICA,
LONDON, - ONT.
G. B. GERRARD, Manager.

Province de Québec

Municipalité du Village de Littleauville
de Montréal

Avis public est par les présentes
donné par le Secrétaire Trésorier sans-charge, aux
élus du Municipal de Littleauville de Montréal
qui une assemblée publique aura lieu le dix jan-
vier 1910 dans la salle ordinaire du Conseil à
sept heures de l'avant midi pour l'élection de
trois conseillers municipaux en remplacement
de M^{rs}. J. Dorvaquet, J. Lévesque et J. Gauthier,
sortant de charge.

Donné à Littleauville de Montréal
le cinquième jour de Janvier 1910

J. Dorvaquet

sec. trésorier

Je sans-charge certifie que le présent avis a été affiché
et est à l'issue de l'office donné en anglais et en français
à la porte de l'église à haute et intelligible voix le 9 janvier
1910

J. Dorvaquet
sec. l'éc.

Province de Québec
Municipalité du Vieux de l'Université
de Montréal

J suis si - pri ayant été récemment
nommé président du Collège parmi les
dixes Municipales fais certains projets
plus à venir et f'admettes les devoirs de ma
charge et suis au excellent de mon jugement et
de ma capacité. Arrivé par Dieu en soit
un adis

Assermenté devant moi le 10 jour
de Janvier 1910

P. Duroit

notaire

J. A. La Roche
Notaire en chef

P. Duroit

notaire

Provincia de Quebec
Municipalité du village de Littletonville
de Montréal

Monsieur les sous-secrétaires ayant été dûment
nommés conseillers de cette Municipalité, faisons
serment que ^{nous} nous remplirons bien et fidèlement
les devoirs de ^{notre} nos charges et cela au meilleur
de ^{notre} mon jugement et de ^{notre} ma capacité.
Ainsi que Dieu nous en fait.
en aide

Signé 

67

E. Z. Lorrain

G. Myson

Assurément par devant nous
le sous-secrétaire


Secrétaire

15 Janvier 1910

P21/C,5

Montreal Terminal Railway

Montreal, Jan. 17th. 1910 190

P. Benoit Esq.

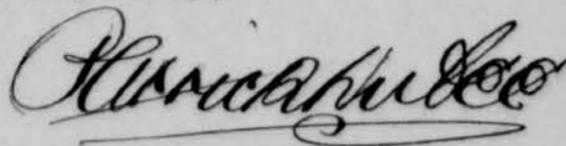
Secretary-Treasurer

Village of Tetreauville

Dear Sir:-

Your letter of the 7th. instant addressed to Mr. A. Gaboury, Superintendent, has been referred to me. In reply I beg to inform you that this Company is willing to grant your Municipality the privilege of erecting a waiting-room upon its property upon the terms and conditions set forth in the enclosed duplicate form which if satisfactory to your Council please have signed and return one copy to the writer.

Yours very truly,



Littracreville de Montréal 13 janvier 1910

Monsieur Paul Thériault
Manufacturier
Littracreville

Monsieur

J'ai l'honneur de vous adresser
avis par la présente que vous avez
été nommé conseiller municipal à
une assemblée des électeurs de la Communi-
pauté du Village de Littracreville de
Montréal tenue à la salle des réunions
du sus-dit conseil le dixième et de la
onzième jour du mois de janvier
prochainement dit.

Paul Thériault
Sec. Trésorier

Copie des avis envoyés à M^{rs}. Zéphirin St-Jean-
Guillaume Wilton et Const. Thériault

PT

P21/C,5



**CE DERNIER DOCUMENT
A ÉTÉ PHOTOCOPIÉ
POUR EN ACCROITRE
LE CONTRASTE**

Litreauxville de Montréal 13 Janvier 1911

Monsieur Edm. Thérin
Manufacturier
Litreauxville

Monsieur

J'ai l'honneur de vous adresser
avis par la présente que vous avez
été nommé conseiller municipal à
une assemblée des électeurs de la Commune
patente du Village de Litreauxville de
Montréal tenue à la salle des sessions
du sus-dit conseil le dixième et de
onzième jour du mois de Janvier
prochainement.

Ed. Thérin
Sec. Trésorier

Copie des avis envoyés à M. Th. Zéphirin St-Jean
Guillaume Williams et Const. Thérin

Ed

P21/C,5

Bell Tel. Est 2927.

Bureau et Clos : 1838 rue Ontario Est, co. Luvillier.

Montreal, le 14 1910
Coopération de la ville de Petite-Pierre

Acheté de **J. T. MORIN & CIE.**

MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE, BRUT ET PREPARE.

1910

A Compte rendu			\$ 85.00
Jan 5	92 mes 2 Sapin - 1436	30/	43.08
	un roy de Sapin		1.60 44.68
" 7	112 mes 2 Sapin - 1460	30/	43.80
	2 roy. de Sapin	16/	3.20 47.00
" 8	900 lbs 2 Sapin - 1800	30/	54.00
	2 voyage de Barre	16/	3.20 57.20
			<u>233.88</u>

La Corporation du Village de Tetreault-Ville de Montréal

Pierre Légaré
Sec-Trés, Maire,

[Signature]

Reglé par billet

Prima de Québec
 Municipalité du Village de Lévis
 de Montréal.

A M^{rs} G. Gosselin
 M. L. Chartrand. P. Hébert H. Vincent B
 M. Jean C. Lavoie L. Williams

Vous êtes priés d'assister à une as-
 semblée spéciale, au lieu et à l'heure indiqués
 du Conseil Municipal du Village de Lévis
 lieu de Québec* on en a le dix huit janvier 1910

Le Secrétaire

Salut au bon air
 Bonne nuit pour tous
 À l'usage de la commission

Fait en la ville de Québec

G. Gosselin

le 15^e jour de janvier 1910

P21/C,5



**CE DERNIER DOCUMENT
A ÉTÉ PHOTOCOPIÉ
POUR EN ACCROITRE
LE CONTRASTE**

Prima de Québec
Municipalité du Village de L'Assommoir
de Montréal.

A M^{rs} le Conseil
M. Chartrand. M. Hébert M. Vincent M.
M. Jean C. Lavoie L. Williams

Vous êtes priés d'assister à une as-
semblée spéciale de nuit et de jour à l'ave-
nu de l'Assommoir Municipal du Village de L'Assom-
moir de Montréal* en ce de le dix huit janvier 1910.

Pi de de Jean

Elle est en voie
d'accomplissement pour les
Régions de l'Assommoir L'Assommoir

Faites au 15/10

(Signature)

le 15/10 de janvier 1910

Province de Québec

Municipalité du village de Ste-Anne-de-Montreal

Je H. Vincent ayant été élu par les
 habitants pour Maire de cette Commu-
 nauté J'ai sermenté que je remplirai
 bien et fidèlement les devoirs de ma
 charge et que au milieu de mon
 jugement et de mes capacités

Ainsi que Dieu en soit en aide

Assurance et aux héritiers sans
 de pouvoir quel que soit son pouvoir
 ou le sous-exprime

Henry Vincent

Pierre Légaré Maire

Province de Québec
 Municipalité du Village de Sainte-Anne-de-Montreal
 Je P. Légaré ayant été nommé
 nommé maire de cette municipalité
 J'ai reconnu que je remplissais bien et
 fidèlement les devoirs de ma charge et cela
 au milieu de mon infirmité et de
 mes capacités.

Ainsi que Dieu vous soit en aide

Pierre Légaré Maire

Attesté et dit le ^{huitième} jour de
 Janvier mil neuf cent dix par devant
 moi et sous-seigné.

Pierre Légaré Maire
 P. Légaré
 Sec. m.

Province de Québec

Municipalité du village de Sainte-Anne-de-Montréal

Je, *P. Légaré* ayant été nommé
intendant de la commune de cette
municipalité, j'ai sermenté que je serai
placé bien et fidèlement les affaires de cette
charge et de celle de médiateur de mon jugement
à toute capacité.

En foi de quoi on m'a fait un acte

P. Légaré

Assurance et de huitième jour de
Janvier mil huit cent dix-huit par devant moi
le sousigné

Pierre Légaré maire

A. Giroux

A. Delisle

Mrs. G. W. Smith

Jacob Brandenberger

John Hogue

L. Madeline

J. Giroux

5 Février 1910

Monsieur le Maire

et Messieurs les Conseillers du
village de Tetreault ville de Montréal

Messieurs

Les soussigné qui sont résident
dans le haut de la municipalité
sur les rues Azilda et Marie-
Antoinette on nous a informé
que les ordres sont donnés pour
l'éclairage des rues jusqu'à
la rue Sherbrooke seulement

Et que les rues plus haut resteront
dans l'obscurité En conséquence
nous venons vous prier de
bien vouloir accorder notre juste
demande d'avoir les rues éclairées
jusqu'aux limites nord de la
municipalité parce que
nous autres aussi nous sommes
appelés à payer une partie
de la taxe pour éclairer la
municipalité Espérons que
vous ferez droit à cette
requête nous demeurons
respectueusement

Petreault - Jille
5 Fev. 1910

A Mons. le Maire et aux
Conseillers.

Messieurs.

Lors des élections Municipales
du mois de janvier dernier j'ai payé
mes taxes au montant de \$7.⁰⁰ qui
est le montant de l'année complète et
j'ai ouvert mon étal de boucher que
le 11 septembre dernier ce qui fait 7 mois
et demi par conséquent il me revient le
montant de \$2.50 puisque j'ai payé sans
protéger en présence de deux ou trois
personnes que me remettant cette di-
fference vous m'obligerez beaucoup

J. Servais

boucher

Provincia de Québec
Situauteville de Montréal

À Messieurs le Préfet et à M. le
Conseiller

Messieurs

Pour des raisons que
je crois raisonnables et suffisantes je
donne ma démission comme Con-
seiller et comme maire de la Municipalité
de Situauteville de Montréal

Pierre Legaré

le 7 Février 1911

Province de Québec
 Située à Montréal

Je sous-signé ayant été des-
 nommé Commissionnaire de Située à Montréal
 de Montréal, j'ai soigneusement fait et rem-
 plis bien et fidèlement les devoirs
 de ma charge et cela au meilleur de
 mon pouvoir et de ma capacité

Arrière par (Sui) mesurées au de
 Masson

Passant devant moi

Renet

de sa

7 Février 1910

Prima de febre

Le manuscrit de Montréal

Le dit manuscrit ayant été reconnu
 par le conseil du Village de Lachine
 de Montréal fait savoir que je
 suis à lui et fidèlement le dit de
 mon pays et à son conseil de
 je jure et au ma copie

ainsi qu'il en est en acte
 (Masserott)

Donné au dit manuscrit
 le 7ème 1910

Donné
 de ma

Tetreaultville, le 15 février. 1910

AU MAIRE ET AUX CONSEILLERS DE TETREAUULTVILLE

Messieurs,

Nous soussignés tous contribuables de
Tetreaultville, résidents dans la division appelée "ANNEX"
désirons soumettre à votre considération ce qui suit:

Attendu qu'il y a maintenant dans notre localité
un service de lumière électrique et d'aqueduc.

Attendu que nous payons les mêmes taxes à la
municipalité que les résidents des rues ^{St. Pierre} St. Antoine, Azilda
et transversales qui eux ont de la lumière et de l'eau
en abondance.

Attendu que nous sommes complètement privés
du service de la lumière et de l'aqueduc, nous protestons
de toutes nos forces contre un tel passedroit et espérons que
vous verrez à nous donner justice en nous faisant jouir des
mêmes prévilèges que nos voisins et nous avons signés

Jos Demura
Jos Gariepy
J. Gariepy
A. Minard
D. Chayette
H. Houle
Joseph Clarke
H. Oscar Kind
Charles Oliver
Aimé Gagnon
Rosario St. Marie
W^m Harps.
Walter Garrett
Charles Lepault
Joseph Duchesne

de Boucard

Louis Graveline

Paul Lamoureux

D. Clusson

Edmond Tremblay

Joseph Daviel

Jama Girard

de Philis

Camille Desrochers

Arthur Vallancour

Luc Tremblay

H. Desfosse

Ernest Peron

Ernest Pilotte

Geo. Tessard Bld. Laurier

Percy T. Danford

F. Levesque

Almei Ebel

E. Houq

John Forgrave

L. Desfosse

Tetrautville, February 16th 1910.

Messrs The Mayor and Councillors,

Gentlemen :-

We, the undersigned, Landlords and Tenents, residing in the Annex, respectfully beg to draw your attention to the badly lighted condition of the Streets in this District, being at times in total darkness and dangerous to both, Residents and all who have business in this Locality. We, the undersigned, also wish you to note the fact that we are paying the same Taxes as streets provided with lights. In conclusion, we respectfully beg you give this Petition your kind consideration and hope you will see your way clear to recommend the fixing of Lights without delay. By granting this request, you will earn the esteem of all in this District.

Tetraultville, 16 Fevrier 1910.

A Messieurs le Maire et Conseillers,

Messieurs :-

Nous, soussignes, Proprietaires et Locataires habitant les rues de l'Annexe de Tetraultville, nous vous demandons, par les presentes, de nous accorder la lumiere dans ces dernieres rues qui sont dans une complete obscurite, et par le fait meme, deviennent de veritables casse-cou, pour le citoyen qui ose s'y aventurer. Cette reclamation est tout-a-fait juste, d'autant plus que les soussignes ont a payer leurs taxes et autres redevances a la Corporation, tout aussi bien que ceux qui habitent les rues voisines et qui jouissent de la lumiere. En nous rendant cette justice, vous feriez preuve d'une bonne et sage administration, et par la, acquerir l'estime et la reconnaissance de vos humbles serviteurs :

Arthur Vaillancourt
Joseph Daniel, epicier
Alfred. Guinard.
Ma. Durocher.
Edmond Tremblay
Ernest Boulton
Ch. Bouchard
Joseph Duchesne
Thomas. Girois.
J. Servais
M. Maillet
Rue de la Paix

Rosario St Marie
C. Oliver
D. Chayette
H. Haule
H. Hugo Oscar Kind
P. Gorman
A. Gorman

A Messieurs le Maire et Conseillers,

Messieurs :-

Nous, soussignes, Proprietaires et Locataires habitant les rues de l'Annexe de Tetraultville, nous vous demandons, par les presentes, de nous accorder la lumiere dans ces dernieres rues qui sont dans une complete obscurite, et par le fait meme, deviennent de veritables casse-cou, pour le citoyen qui ose s'y aventurer. Cette reclamation est tout-a-fait juste, d'autant plus que les soussignes ont a payer leurs taxes et autres redevances a la Corporation, tout aussi bien que ceux qui habitent les rues voisines et qui jouissent de la lumiere. En nous rendant cette justice, vous feriez preuve d'une bonne et sage administration, et par la, acquerir l'estime et la reconnaissance de vos humbles serviteurs :

Arthur Vaillancourt
 Joseph Daniel, epicier
 Alfred. Guinard.
 Ma. Durocher.
 Edmond Tremblay
 Ernest Boudon
 Ch. Bouchard
 Joseph Duchesne
 Thomas. Girois.
 J. Gervais
 M. Maillet
 Paul Dagnan
 Francis Vaillancourt
 Luc Tremblay
 Eugla Goyette
 Emile Guyon
 Camille Desrochers
 J. L. Bel
 Dame Kap. Belle-Isle
 Charles Perron
 Les. Tessard Marchand & Co
 Charles Lepault
 Walter Garrett
 Ami Bagrou

Rosario St Marie
 C. Oliver
 D. Chiquette
 H. Haule
 Hugo Oscar Kind
 P. Lannan
 A. Lomen

Provincia de Quebec
Municipalité du Village de Ste-Anne-de
de Montcal

A. M. M. les Conseillers:
W. Chartrand, A. Hubert, J. St-Jean
J. Thériault, A. Vincent, E. Williams

Vous êtes priés d'assister à une
assemblée spéciale du Conseil Municipal de Ste-
Anne-de-Montcal, mardi le 22 Février 1910
au lieu et à l'heure et au matin des personnes

ordre du jour

- 1^o Considération d'une requête déposée par les Comités
habitués de l'Annuaire de Lumière électrique et gaz
- 2^o Considération de la requête de licence d'habitation de la Ville
- 3^o Question de Police
- 4^o Question de Taxes Municipales
- 5^o Question de Moulin à vent

Fait et dit en Maire

D. Drouin

sec. tris.

Ce 19 Février 1910.

P21/C,5

el. Bell Main 1181

Résidence privée: 93, WOLF

MONTREAL

Février 22 1960

M



Monsieur Philémon Pagé

PLOMBIER SANITAIRE

Couvreur, Poseur d'Appareils à Gaz et à Eau Chaude, Etc, Etc.
TOUTE COMMANDE EXECUTEE AVEC PROMPTITUDE ET A BAS PRIX

A Messieurs les Jorncillers
de la Corporation de Tremulville

Messieurs, Je dois vous informer
que j'ai fait les réparations nécessaires
à la tête de votre machine à vent,
tel que convenu et autorisé
par Mr Legaré, et qu'elle fonctionne
bien. Cependant je ne saurais,
dans votre intérêt, trop vous
recommander une étroite
surveillance, il est très important
de la visiter souvent et
voir à ce que les morceaux
sujets à se démancher tel
que boulons, taraux etc, soient
essayés car un simple détail
négligé pourrait occasionner
un nouveau désastre.

Espérant que vous serez satisfait
j'ai l'honneur d'être

Messieurs

Votre serviteur

Ph. Pagé

J. J. A.

P21/C,5

ALL AGREEMENTS are contingent upon Strikes, Accidents or other delays beyond our control.



LEONARD-CORLISS ENGINES.
PEERLESS SELF OILING ENGINES.
PLAIN BALANCED VALVE ENGINES.
BOILERS, ALL STYLES AND SIZES.
PUMPS & HEATERS.
WOOD WORKING MACHINERY.
HOISTING ENGINES.
CONTRACTORS PLANT.

H. E. PLANT,
MANAGER MONTREAL BRANCH

1790 ST. JAMES STREET

Montreal, Que. Feb. 21/20. 190
CANADA

Mr. E. Benoit,
Secretary-Treasurer,
Corporation of Tetreaultville.

Dear Sir:-

I have your letter of the 19th. inst., and beg to say that we have spoken to our man who started the pump. He says it worked perfectly and that it was complete so that we do not know what can be lacking.

Kindly let us know what your man claims as short, and oblige,

Yours truly,

E. LEONARD & SONS,

per *H. E. Plant*

P21/C,5

The Municipal Homes and Investment Corporation Limited
TETRAULTVILLE ANNEX

President: H. H. VACHELL KOELLE.
Secretary-Treasurer: G. WILLEMS.

59 ST. GABRIEL STREET,

Montreal, Feb 23rd, 1910.

To Manager,

Saraguay Electric Light Co.,

Montreal.

Dear Sir,

By a resolution passed at a meeting of the Municipal Homes & Investment Corporation Ltd, and at the request of the residents of that part of Tetraultville, owned by this Company, and as far as we have the right so to do, I hereby grant your Company the privilege of planting poles upon Boulevard Laurier, for the purpose of street lighting, on condition that the said poles are planted not less than four feet from our trees, nor in front of any lane, but at the divisional line between lots.

This permission is given gratuitously and is not to be construed as an exclusive right, and will expire at the same period as your company's present contract with the Municipality of Tetraultville of Montreal.

Yours truly,



President.

Certified as a true copy of a letter entered in the minutes of this company meeting of directors on 23rd feby 1910



Litreauville de Montréal Mars 1910

À la demande du Maire de
produire un état de ses services commu-
cable de Litreauxville, le soir - origi est - humeur
de faire le rapport suivant:

Surveillance au Parc de Litreauxville pendant 17
dimanches sur l'ordre du Maire

4 soirs par de patrouille par semaine depuis
son aménagement

Arrestations de deux chevaux

4 chiens errants tués et retirés

Relève de 83 chiens dans Litreauxville

4 visites au f. bornes - fontaines ordonnées par le Maire

~~3 arrestations de personnes~~

2 réparations de luminaires sur une route carée

soit la réparation de la dérivation de l'eau des 3 bousards
surveillance pendant une semaine de 7 à 11 h au terrain
du Parc du Maire au feu de septembre

10 jours de travail pour voir aux lacunes de voiries

10 plaintes faites à domicile pour lesquelles il y a eu sortie

7 arrestations de vendeurs sans licence

Antoine Philie

P21/C,5

OFFICE OF THE SECRETARY-TREASURER.

E. CHAMPAGNE,
MANAGING DIRECTOR.
TEL. MAIN 494.

CHARLES BRANDEIS,
CONSULTING & CHIEF ENGINEER.
TEL. UPTOWN 3205.

THE SARAGUAY ELECTRIC & WATER COMPANY.
160 ST. JAMES STREET,

E. HURTUBISE,
SECRETARY-TREASURER.
TEL. MAIN 494.

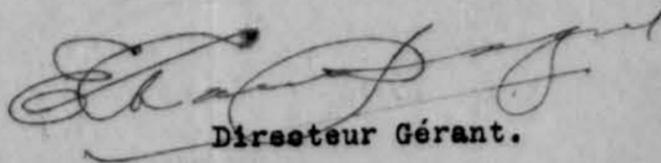
MONTREAL, 7 Mars, 1910.

Mr Le Maire & M.M. Les Conseillers
Tétrault-Ville. P . Q .

Messieurs:-

A la requisition de Mr Willems l'un de vos conseillers nous vous proposons de faire l'éclairage des Rues situées sur les terrains appartenant à la Municipal Home & Investment Corporation Limited aux mêmes prix et conditions que ceux existant actuellement entre votre Municipalité et cette Compagnie.

Votre très dévoué.


Directeur Gérant.

Arthur Laramée

Avocat

TELEPHONE BELL: MAIN 3358.

18 RUE SAINT-JACQUES,
PHONE MAIN 503.

MONTRÉAL, 7 Mars 1910

Monsieur E. BENOIT, Sec.-Trés.,

TREBOUTVILLE

P.Q.

Monsieur: -

En conformité avec la résolution passée au Conseil me référant pour examen un certain permis donné par la Compagnie Municipal Homes & Investment Corporation, Limited relativement à l'éclairage des rues de l'Annex, j'ai examiné le contrat passé entre la Corporation et la Compagnie d'éclairage "Saraguay" et en suis arrivé aux conclusions suivantes:-

Le contrat de la "Saraguay" ne porte que sur les rues appartenant à la Municipalité ou qui pourraient lui appartenir dans l'avenir, mais ne lui appartiennent^{pas} encore. Dès lors, le Conseil ne peut pas forcer la Compagnie "Saraguay" à éclairer les rues de l'Annex aux mêmes conditions que celles contenues dans le contrat.

Ce serait donc une affaire à décider entre les propriétaires des dites rues et la Compagnie d'éclairage "Saraguay".

Quant au permis donné par la compagnie Municipal Homes, il comporte dans son dernier paragraphe une mention que la permission donnée ne doit pas être considérée comme un droit exclusif, et si le Conseil venait à la conclusion de payer le coût de l'éclairage des rues, il faudrait au préalable que la Compagnie d'éclairage ait renoncé

P21/C,5

expressément à son privilège exclusif touchant cette partie du territoire de Tétraultville et le Conseil ne pourrait pas consentir aux intéressés le privilège demandé à moins que ceci soit clairement établi et défini.

Je demeure,

Votre tout dévoué,

Arthur Larivière

Province de Québec
Municipalité du Village de Littletonville
de Montréal

RMM les Conseillers
W. Chartrand P. Hébert E. Perrin J. St
Jean A. Vincent G. Williams

Vous êtes priés d'être présents
à une assemblée officielle, venant de la 18^e con-
sultation ^{de la 18^e consultation} venant de la 18^e con-
sultation au lieu et à l'heure ordinaire des réunions
ordres du jour

1^o Aviser aux moyens à prendre pour avoir de l'argent
afin de ~~faire face aux~~ ^{prélever les} dépenses courantes.

2^o Prendre en considération un projet de loi
ayant pour but d'établir un grand boulevard
à l'Est de la ville de Montréal jusqu'aux limites de l'île de Mon-
tréal

Par ordre du maire

J. Duroit
sec. tr.

le 6 Mars 1910

P21/C,5

The Montreal Light, Heat & Power Co., Inc.

Electrical Department.

Cable Address "POWERCO"

L.T.

Montreal.

March 16th., 1910.

The Secretary-Treasurer,
Town of Tretraultville, P.Q.

Dear Sir:-

We desire to locate three poles on the East side of
St Peter St South of Notre Dame St.

Will you kindly show us where you wish these poles
placed so that we may proceed with the locating and erection of same
as soon as possible.

We might state that in the event of you not locating
these poles within 30 days from date, we will proceed with the erection
of same according to the enclosed blue-print.

Yours truly,

The Montreal Light, Heat & Power Co.

R. M. Wilson / R.M.W.
Gen. Supt. & Chief Elec. Engr.

Encl.

Procès de Justice
Municipalité du Village de
L'Assommoir de Montréal.

A M M les Conseillers
W. Charbonneau, A. Hébert, E. Thériault
J. St Jean, St Vincent & Williams.

Vous des priés d'être
présent à une assemblée spéciale du
Conseil Municipal de L'Assommoir de
Montréal, Jeudi le 31 courant au lieu et
à l'heure ordinaires des réunions.

Ordre du jour
Ratification et renouvellement d'un billet
de 100.00 du 4, 3 avril à M. M. R.
Leonard Sans

Pour le maire

P. Dussault
Sec. tris.

Ce 29 Mars 1910

P21/C,5

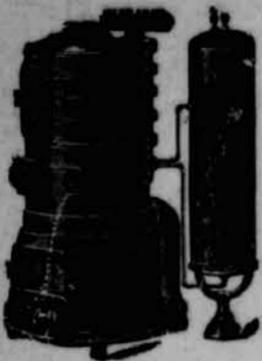
Tel. Bell Main 1181

Résidence privée: 93, WOLFE

MONTREAL

April 2 1900

M



Monsieur Philémon Pagé

PLOMBIER SANITAIRE

Couvreur, Poseur d'Appareils à Gaz et à Eau Chaude, Etc, Etc.

TOUTE COMMANDE EXECUTEE AVEC PROMPTITUDE ET A BAS PRIX

A Monsieur le Maire
et Messieurs les membres du Conseil
de Notre-Dame-de-la-Neuve

J'ai à vous apprendre que
le moulin à vent est au parfait
ordre pour la seconde fois. La première
fois ce sont deux bolts de $\frac{3}{8}$
qui ont cassé la seconde fois
c'est une roue d'engrenage qui a
égrainé par la pression que
ce moulin est obligé de porter
par chaque révolution, qui est
un poids énorme à chaque
révolution la rod de bois pour
le moulin lève une pesanteur
moyenne de 312 lbs d'eau sous
une pression de 41 lbs et de plus
la résistance donnée par le
paquetage de la pompe, vous
voudrez croire Monsieur que
d'après ce tableau que mon
ouvrage est fait tel que les
conditions du marché.

Je demeure votre très oblige
Ph. Pagé

Leite avenue de Montréal.

4 avril 1910

M. M. les Membres du Conseil,
Messieurs,

Après avoir fait un examen du moulin Je constate qu'il est encore dans le même état qu'il était avant sa dernière réparation; d'après mes observations, les dents de la grande engrenage qui commencent à se redresser à mesure qu'elles tournent. J'en ai fait la remarque aux hommes de Mr. Papi qui m'ont répondu qu'ils s'étaient engagés à faire fonctionner le moulin et rien de plus. Le tuyau d'eau est crevé dans sa partie inférieure.

Très à vous

A. Desjardins

Nous soussignés, promoteurs de la Corporation projetée "La Cie. du Boulevard de Montréal-Est" nous engageons et nous portons forts qu'advenant le cas où cette Corporation projetée obtiendrait l'existence légale, elle n'expropriera aucun lot ni aucun terrain situé dans les limites de la Corporation municipale du Village de Tétréaultville de Montréal, sans en payer au préalable la juste valeur et sans se conformer aux dispositions de l'article 407 du Code Civil du Bas-Canada.

Tétréaultville, 4 avril 1910.

J. R. Lamer
M. A. Henderson

M. le Maire, M. M. les Conseillers de Jétraulville

Jétraulville, le 4 avril 1910

La Cie du Boulevard de Montréal-Est s'engage, en
autant qu'elle prendra existence légale, à exproprier
les lots de Jétraulville dont elle aurait besoin selon
la loi d'expropriation ordinaire de la province.

La Cie du Boulevard de Montréal-Est
Jas. Joseph Versaille
promoteur

Petereault Sille
8 avril 1910

A Messieurs le Maire
et les Conseillers.

Messieurs

Comme je sais que
vous avez déjà donné à
quelque contribuables le per-
mis de se bâtir des trottoirs
et que vous faite diminuer
le montant de ce travail
sur les taxes du propriétaire
je vous demande le permis de
me bâtir puisque j'ai des locataires
qui me menacent de quitter ma
maison.

Votre dévoué
L. Lachance

Yvettauville de Montreal 2 May
1910

À Mrs le maire
et à Messieurs les conseillers
nous sous signés citoyens de Yvettauville de Montreal propriétaires ou occupant de cette municipalité ayant dûment payer nos taxes fus-gua ce pour demandons notre parts de travaux exécuter dans cette municipalité nous sollicitons de votre honore conseil à savoir un trottoir à partir du côté Est du Boulevard St Antoine et du côté Nord de la rue Logan sur la longueur de 150 pieds et du côté Ouest du Boulevard St Antoine et du côté Nord de la rue Logan fus-gua la résidence de Mrs Leguier ou Mrs Girard

considérant que c'est notre seul sort
pour se rendre d'une rue ou d'une
autre et que nous sommes forcés
de marcher dans la boue lorsque nous
avons des habits propres ce n'est pas
pour faire plaisir espérant que
vous prendrez notre requête en
considération nous avons espéré
une réponse satisfaisante
nous nous signons vos requérants
Citoyens et propriétaires de cette
municipalité

Dion Arthur
Janis Girard
Joseph R. Ligne
Paul Lamoureux
D. Brisson

Arthur Laramée
Avocat

18 RUE SAINT-JACQUES,
PHONE MAIN 803.
11 et 17^e Étage de la Tour d'Ardenne.
CHAMBRE 312.

TELEPHONE BELL: MAIN 8088. 603

MONTRÉAL, 12 Mai 19 10

Monsieur E. BENOIT, Sec.Trés.
Conseil de Tétraultville

Monsieur :-

En conformité avec la résolution passée par le Conseil à son assemblée du 9 Mai, me soumettant pour opinion la question de savoir si le Conseil peut, par résolution, emprunter pour effectuer des travaux urgents, j'ai l'honneur de vous faire rapport dans l'affirmative.

Mon opinion est basée sur la Jurisprudence établie par nos tribunaux notamment dans une cause jugée par la Cour du Banc de la Reine, Breton vs Corporation de St-Michel (4 R.O.C.B.R. p.484) dans laquelle les juges ont unanimement déclaré, confirmant un jugement de la Cour Supérieure, que :- "Les articles du code municipal qui défendent aux conseils municipaux d'emprunter autrement que par un règlement fait dans une certaine forme, ne s'appliquent qu'aux emprunts considérables, qui se font par voie d'émission de débentures, et ne s'appliquent pas à de petits emprunts comme ceux dont il s'agit ici, et qui sont plutôt des avances que des emprunts dans le vrai sens du mot."

Il s'agissait dans cette cause d'un emprunt de \$4000, par divers montants pour la reconstruction d'un pont.

La Cour de Circuit, à Montréal, a affirmé le même principe dans une cause de Giroux vs La Corporation du Village de Côteau Landing (17 R.O.C.S. p.271), dans laquelle il était question d'un emprunt de \$500, pour faire de nouveaux trottoirs et réparer les chemins. Il a été jugé dans cette dernière cause que "Les dispositions des articles 494 et suivants du code municipal, qui défendent aux corporations municipales d'emprunter autrement que par règlement, ne s'appliquent pas à un emprunt temporaire, fait pour un montant peu élevé, et pour pourvoir à des besoins immédiats. Partant, est légale une résolution d'un conseil municipal autorisant le maire et le secrétaire-trésorier à emprunter par billet, au nom de la corporation, une somme de \$500, pour pourvoir à des travaux urgents de réparation aux trottoirs, et aux chemins de la municipalité."

En conséquence, du moment qu'il s'agit de travaux urgents et de montants minimes, votre conseil a le droit de passer des résolutions comme celle que vous me soumettez.

La question de l'annexion qui, d'ailleurs, n'est pas encore réglée définitivement aux yeux de la loi ne vous enlève pas le droit d'administrer raisonnablement votre municipalité et la cité ne pourrait d'ailleurs se plaindre des travaux projetés.

Bien à vous,

Arthur Laramée

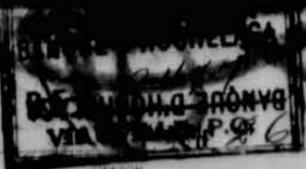
P21/C,5

\$ 500 ⁰⁰/₁₀₀ *12 Mai 190*

a trois mois de cette date pour valeur reçue nous
prometteurs passés à l'ordre de BANQUE D'HOCHELACA
au WILVILLE QUE *500 Dollars*

La Corporation du Village de Tetreault-Ville de Montréal

Donat *P. Massicotte*
Sec-Trés. Maire

Due 



Municipalité du village de
Tiréaultville de Montréal.

A M. M. les Conseillers
A Hébert, J. St-Jean, W. Chartrand
E. Thérien, H. ^{Vincent} Hébert, G. Millemont.

Tous êtes priés d'être
présents à une assemblée spéciale du
conseil du Conseil Municipal de
Tiréaultville de Montréal lundi le
seize courant au lieu A à l'heure
ordinaire des réunions pour discu-
ter une question d'emprunt d'argent
afin de faire faire des travaux
urgents.

Par ordre du Maire.

Le treize mai 1910.

J. Dumont
sec. tris.

Procès de Québec
Situation de Montréal

M. M. les Conseillers
W. Lachance, A. Hébert, E. Thériault
G. L. Jean, H. Vincent et Willem

Vous des priés être présents
à une assemblée spéciale du Conseil munici-
pal de Québec ^{à Montréal} le 25 courant
au lieu et à l'heure ordinaire des réunions.

Par de de Jean

- 1^o Engager un contrat en aide pour services en travaux
- 2^o Voir à retirer sur la rue, des trottoirs inutilisés sur la rue Prince Albert
- 3^o Voir à retirer dans le chemin le premier dépôt sur la rue St Antoine, côté nord de l'avenue
- 4^o Approuver les comptes pages pour travaux ^{faits} demandés en 16 mai de courant

Par ordre du Maire

[Signature]

Le 23 Mai 1910

Province de Québec
Municipalité du Village de L'Assommoir
de Montréal

À MM les Conseillers
M Chartrand & M Hebert & M Perron
M Jean A. Lencours & M Villeneuve

Vous êtes priés d'être pré-
sents à une assemblée spéciale du Conseil
Municipal de L'Assommoir de Montréal le 25-
mai courant au lieu et à l'heure ordinaires des réunions
de ce conseil

- 1^o Engager un conseil spécial pour surveiller les
travaux
- 2^o Vous à utiliser sur les ^{principales} rues des trottoirs installés
sur la rue Prince Arbert.
- 3 Vous à utiliser dans les chemins, la pierre
après sur la rue St Antoine, côté nord du Summit.
- 4 Approuver les comptes payés pour travaux faits
le samedi du 16 mai courant.

Par ordre du conseil

Donat
son lieu.

Le 23 Mai 1910

Tétreaultville, 25 mai 1910

A monsieur le maire et à messieurs les
Conseillers de la Municipalité du Village
de Tétreaultville,

Messieurs,

Il y aura dix jours demain
que vous avez passé une résolution accordant un délai
de cinq jours à M. E. Therrien pour faire les travaux demandés
par le ^{protocole} ^{signifié} à la Municipalité de Tétreaultville.
Non seulement les travaux n'ont pas été faits, l'ancien
niveau de la rue Saint-Pierre n'a pas été rétabli, mais
les travaux faits par M. E. Therrien, depuis le 16^{denovis}
courant, n'ont fait que creuser davantage la tranchée
qu'il y avait faite et accentuer la pente qui y remplace
l'ancien niveau. Je vous avais de ce défaut et je vous
préviens que je vais prendre ~~une~~ poursuite contre le Conseil
Municipal pour obtenir satisfaction.

J'espère que vous ne me laisserez pas aller
à cette extrémité

Et je demeure,

Messieurs,
Votre serviteur,
Joseph D'Amé

Trebeaultville 30 mai 1910

Messieurs ne
croyez vous pas qu'il
serait très urgent
d'ouvrir la rue St Pierre
de la rue Logan jus-
que de l'autre côté
du ruisseau afin
que les voitures puissent
arriver chez moi
il m'est impossible
de pouvoir entrer chez
moi sans passer chez
les voisins car il n'y
a ni rue ni allée
d'ouverture et il me
semble que ce se soit

P21/C,5

pas trop que de demander
une entrée d'une manière
ou d'un autre sans
être obligé de ~~passer~~
passer chez les voisins
espérant bien sûr que
vous rendrez justice à
ma juste demande
Je me sousscrit votre
oblige

J. Ringuette